

# Concours Lumières

## L'édition 2023 du Concours Lumières® est ouverte !

Alors que de plus en plus de communes décident d'éteindre les mises en lumière de leur patrimoine, l'édition 2023 du Concours Lumières se fixe pour ambition de démontrer que l'éclairage de mise en valeur peut être exemplaire, tant en termes de performance énergétique que de respect de la biodiversité.

Organisé depuis plus de 30 ans par le SERCE, le Concours Lumières® récompense la mise en valeur du patrimoine, dans toute sa diversité.

Le palmarès distingue des réalisations exemplaires, esthétiques, durables et raisonnées, porteuses d'attractivité touristique et/ou de cohésion sociale à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'un territoire.

### Qui peut participer au Concours ?

Le Concours Lumières® s'adresse à tous les **maîtres d'ouvrage publics ou privés** ayant réalisé au cours des deux dernières années la mise en lumière d'un monument historique ou contemporain, site urbain ou rural, jardin ou ensemble paysager. L'éclairage doit être **pérenne et visible par tous gratuitement**. Sont exclues les illuminations festives non permanentes et les mises en lumière reposant sur la seule projection d'images.

Le jury du Concours Lumières® est composé de professionnels de l'éclairage, de l'aménagement des villes, de l'architecture et du paysage. Il fonde son appréciation sur la qualité, l'originalité, et la pertinence de la valorisation du site par l'éclairage. Il est également très sensible à la performance énergétique, à la qualité des choix techniques mis en œuvre, et à l'intégration des installations sur le site, tant sur le plan esthétique qu'environnemental (respect de la biodiversité, réduction des nuisances lumineuses...).

Le Jury du Concours Lumières® décernera au printemps prochain les trois prix du palmarès 2023.

### INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ Les **demandes de dossier d'inscription** sont à retirer auprès du **SERCE** avant le **15 février 2023**, en adressant votre demande à [m.mourgues@serce.fr](mailto:m.mourgues@serce.fr)
- ▶ La **date de clôture** pour la transmission des dossiers de candidature est fixée au **31 mars 2023**.
- ▶ **Pour en savoir plus** sur le Concours Lumières, rendez-vous sur : [www.serce.fr](http://www.serce.fr) > Concours Lumières.



Le **SERCE** représente les Entreprises de la transition énergétique et numérique. Il réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...).

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) - Membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés des entreprises adhérentes au SERCE - CA France : 20,4 Mds €.



### Contact PRESSE

Tél. : 01 45 31 20 83

[angeliqua@c-commevous.com](mailto:angeliqua@c-commevous.com)

[www.c-commevous.com](http://www.c-commevous.com)

### Contact SERCE

Marielle Mourgues : [m.mourgues@serce.fr](mailto:m.mourgues@serce.fr) - Tél. 01 47 20 69 45

[www.serce.fr](http://www.serce.fr) - [www.metiers-electricite.com](http://www.metiers-electricite.com)

